

# OBJECTIF CLIMATIQUE

## SYNTHÈSE

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Gouvernement wallon est composé de dimensions multiples et interreliées. Le présent document a pour but de les mettre en lumière. L'identification de ces dimensions constitue en effet **une étape nécessaire afin d'évaluer la contribution de politiques particulières** à cet objectif. Cela permet de nuancer et de mieux interpréter la manière dont ces politiques, même celles qui n'ont a priori pas d'objectif climatique propre, pourraient contribuer à la réduction des émissions de GES.

## INTRODUCTION

Dans sa déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon s'est donné pour objectif de réduire les émissions de GES de 55 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990. Cet objectif fait suite à une série d'engagements internationaux comme l'Accord de Paris (2015) et s'inscrit dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe (2019) et du paquet Fit for 55 (2021), qui visent la neutralité carbone d'ici 2050 en passant par une triple transition écologique, économique et sociale.

Les variations climatiques naturelles sont le résultat d'un équilibre qui s'est établi au fil des siècles. L'augmentation des émissions anthropiques de GES, c'est-à-dire liées aux activités humaines (comme le CO<sub>2</sub>, le CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O), ont perturbé cet équilibre et amplifié l'effet de serre.

La température moyenne de la Terre a dès lors augmenté de 1,1°C (1,8°C en Belgique) par rapport à l'ère préindustrielle. En conséquence: l'intensité et le nombre des événements climatiques extrêmes, les **aléas climatiques** (ex.: pluies intenses, sécheresses), ont également augmenté. Ceux-ci provoquent des **pertes et des dommages** aux personnes, à l'économie et aux écosystèmes.

### Effet de serre

L'effet de serre est un phénomène naturel qui consiste à piéger une partie de la chaleur émise par la Terre, comme dans une serre. L'ajout de GES supplémentaires revient à augmenter l'épaisseur du vitrage, et à piéger plus de chaleur.

**-55%**

ÉMISSIONS DE GES  
à l'horizon 2030



# LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: ATTÉNUATION ET ADAPTATION

La lutte contre le réchauffement climatique et ses effets concerne deux dimensions liées : l'atténuation et l'adaptation. La première consiste à **lutter contre les causes** du réchauffement, c'est-à-dire réduire les émissions ou renforcer les puits de gaz à effet de serre pour diminuer l'ampleur des changements climatiques. La seconde consiste à **agir sur les conséquences** actuelles et futures du réchauffement (les aléas et risques climatiques induits), pour réduire les effets négatifs et tirer parti des opportunités qui en découlent.

## ≡ Atténuation

Afin d'atteindre la neutralité carbone, il est important d'agir rapidement pour atténuer le réchauffement (chaque tonne de GES évité compte), ce qui rendra les conditions d'adaptation moins coûteuses et réalisables (les besoins d'adaptation étant directement proportionnels à chaque dixième de degré de réchauffement).

**L'atténuation vise à réduire les émissions ou renforcer les puits de GES.** Elle s'articule autour de trois domaines d'action qui structurent principalement les objectifs régionaux et internationaux.

### Décarbonation

Réduire l'empreinte carbone d'une activité, proposer des alternatives décarbonées aux activités de chaque secteur et de manière transversale entre les secteurs d'activités (ex. : énergies renouvelables, électrification de la mobilité, R&D pour des technologies de captage et stockage des GES, foresterie et usages du sol).

### Efficacité

Améliorer l'utilisation de l'énergie et l'efficacité des processus pour réduire les émissions de GES (ex. : efficacité énergétique 'de la production primaire à la consommation finale', isolation des bâtiments, aménagement du territoire, processus industriels moins énergivores, recyclage des matières premières).

### Sobriété

Réduire la demande de matériaux et d'énergie en travaillant sur les facteurs socio-culturels, la conception et l'utilisation des infrastructures et l'adoption de nouveaux comportements par les utilisateurs finaux qui entraînent une diminution des activités émettrices de GES (ex. : changement de régime alimentaire, réduction du chauffage, consommations durables, mobilité active ou partagée, etc.).

## ≡ Adaptation

**L'adaptation consiste à réduire les risques liés au réchauffement en améliorant la capacité des systèmes humains et naturels à s'adapter.** Cela inclut des domaines tels que la recherche et le développement, la biodiversité, les ressources naturelles, les infrastructures, l'aménagement du territoire et l'utilisation des sols, la santé, la gestion des risques et la sensibilisation des acteurs.

Les risques liés au climat découlent de l'intersection des aléas climatiques avec les deux dimensions de l'adaptation qui sont la vulnérabilité et l'exposition :

### Vulnérabilité

La propension des systèmes humains et naturels à subir des effets néfastes liés au réchauffement climatique sans avoir les capacités pour y faire face et s'y adapter.

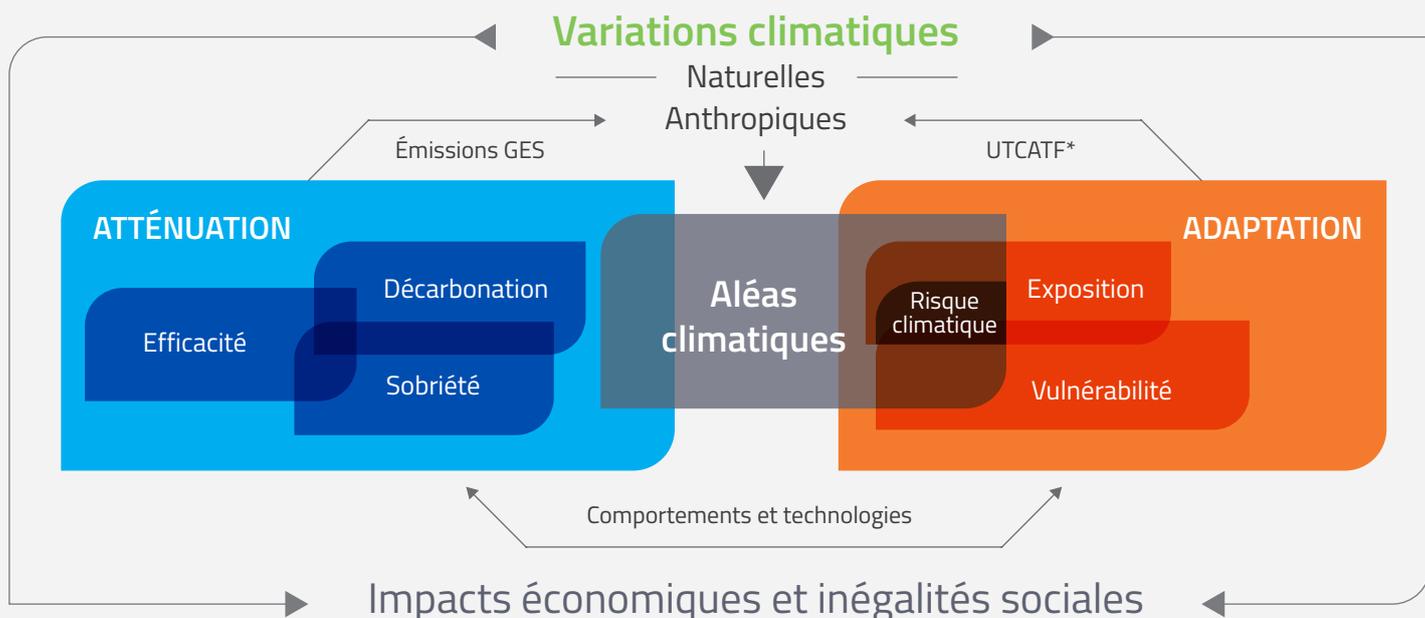
### Exposition

La présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de services, d'infrastructures ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans des lieux et des contextes susceptibles d'être affectés par les changements climatiques.

### Aléas climatiques

La probabilité d'occurrence d'événements climatiques extrêmes (ex. sécheresses, vagues de chaleur, pluies intenses, fonte des glaces).

Schéma illustrant les dimensions liées à la lutte contre le réchauffement climatique.



*\*Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie*

## CONCLUSION

L'atteinte des objectifs du Gouvernement wallon en matière de réduction des émissions de GES doit être analysée en prenant en compte ces dimensions interreliées. Cette approche permet de décomposer l'objectif en différentes sous-dimensions sur lesquelles agir. Cela permet également de croiser l'objectif climatique avec les deux autres objectifs fondamentaux du Gouvernement wallon (augmentation du taux d'emploi et réduction de la pauvreté), pour favoriser les synergies et opportunités, éviter les contradictions (ex. mesures bloquantes à moyen et long terme, effets de bords ou rebonds, impacts négatifs sur les publics vulnérables), et trouver des mesures ambitieuses et coordonnées qui actionnent les leviers les plus efficaces.



SPW-SG/Olivier Gilgean